



Contact Isabelle Hauguel 02 31 80 16 40 ou 06 31 67 49 39
 aglbo14@gmail.com

Inscriptions

samedi 1 septembre : salle Victor Lorier de 10h à 12h,
 samedi 8 septembre : Forum dans galerie de Cora de 10h à 17h
Reprise des activités à partir du mardi 11 septembre 2018.

GYMNASTIQUE DYNAMIQUE.....	80 €
GYMNASTIQUE DOUCE.....	80 €
YOGA.....	120 €
TAÏ CHI CHUAN.....	120 €
SOPHROLOGIE	160 €
RANDONNEE (gratuit si autre activité).....	5 €

Remise individuelle 2 activités ou plus : -15€

Les activités auront lieu au Studio sauf yoga (Putot en bessin)



NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Mail (obligatoire) :

Activité	Tarif	Horaire	Montant
YOGA	120		
GYMNASTIQUE	80		
TAÏ CHI CHUAN	120		
SOPHROLOGIE	160		
RANDONNEE	5		
DROIT ENTREE annuel individuel			5,00
REMISE			
TOTAL			

Chèque..... Espèces Chèques vacances.....

Facture J'ai lu et accepté le règlement intérieur

Date et signature :



Règlement intérieur

Art. 1 : Le règlement intérieur est établi, modifié si besoin, et approuvé par le Conseil d'Administration.

Art. 2 : Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion, le dater et le signer.

Pour les mineurs, le bulletin devra être rempli par le représentant légal, qui devra le mentionner sur le bulletin d'adhésion.

Les remises pour activités multiples sont **individuelles**.

La cotisation et le droit d'entrée sont individuels et doivent être réglés lors de l'inscription. Ils sont **non remboursables**.

Art. 3 : Chaque adhérent peut contacter le CA pour tout problème ou question concernant l'activité à laquelle il participe. Soit directement auprès d'un membre du CA. Soit aux adresses suivantes : AGLBO mairie, 1 rue de Bayeux Bretteville l'Orgueilleuse 14740 Thue et Mue , ou aglbo14@gmail.com

Art.4 : Chaque adhérent à jour de sa cotisation de l'année en cours, peut demander à consulter les statuts.

Art. 5 : Le fichier des adhérents est à usage interne de l'association. Il ne comporte que les coordonnées utiles à savoir : nom*,prénom*, date de naissance* (*seules données transmises obligatoirement à l'assurance), adresse postale, numéro de téléphone fixe et/ou portable, email (perso, pro ou autre).

Les adhérents devront signaler à l'association tout changement de coordonnées.

Les adresses email serviront **uniquement** à l'envoi des informations internes (randonnées, suppression de cours, convocation AG,). Dans un soucis écologique, l'AGLBO veut limiter les convocation «papier».

Art.6 : Tout adhérent doit respecter le règlement interne du Studio : porte d'entrée fermée, utilisation de la sonnette d'appel, pas de vélos dans les locaux, respect de la salle. Il est important de signaler que le non respect du règlement du Studio peut entraîner la suppression des cours.

Règlement intérieur

Art. 1 : Le règlement intérieur est établi, modifié si besoin, et approuvé par le Conseil d'Administration.

Art. 2 : Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion, le dater et le signer.

Pour les mineurs, le bulletin devra être rempli par le représentant légal, qui devra le mentionner sur le bulletin d'adhésion.

Les remises pour activités multiples sont **individuelles**.

La cotisation et le droit d'entrée sont individuels et doivent être réglés lors de l'inscription. Ils sont **non remboursables**.

Art. 3 : Chaque adhérent peut contacter le CA pour tout problème ou question concernant l'activité à laquelle il participe. Soit directement auprès d'un membre du CA. Soit aux adresses suivantes : AGLBO mairie, 1 rue de Bayeux Bretteville l'Orgueilleuse 14740 Thue et Mue , ou aglbo14@gmail.com

Art.4 : Chaque adhérent à jour de sa cotisation de l'année en cours, peut demander à consulter les statuts.

Art. 5 : Le fichier des adhérents est à usage interne de l'association. Il ne comporte que les coordonnées utiles à savoir : nom*,prénom*, date de naissance* (*seules données transmises obligatoirement à l'assurance), adresse postale, numéro de téléphone fixe et/ou portable, email (perso, pro ou autre).

Les adhérents devront signaler à l'association tout changement de coordonnées.

Les adresses email serviront **uniquement** à l'envoi des informations internes (randonnées, suppression de cours, convocation AG,). Dans un soucis écologique, l'AGLBO veut limiter les convocation «papier».

Art.6 : Tout adhérent doit respecter le règlement interne du Studio : porte d'entrée fermée, utilisation de la sonnette d'appel, pas de vélos dans les locaux, respect de la salle. Il est important de signaler que le non respect du règlement du Studio peut entraîner la suppression des cours.